

Commune d'AILLY-SUR-NOYE  
Conseil Municipal du 14 décembre 2023  
Extrait du registre des délibérations

n° 2023-12-14-12

## Date de la convocation

07/12/2023

Convoqués : 23

Présents : 13

Représentés : 4

Absents : 6

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT

**Étaient représentés :** Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE, Patrick BERMOND par Pierre DURAND et Vincent DAINE par Christine BOURDELLE-PATRICE

**Étaient absentes excusées :** Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

**Étaient absents non excusés :** Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que la commune projette d'acquérir l'immeuble sis 29 rue Saint Martin, qui accueillait précédemment une boucherie. L'immeuble comprend un local commercial au rez-de-chaussée, ainsi d'un logement à l'étage et une cour.

## OBJET :

Développement  
économique

Acquisition de  
l'immeuble sis 29 rue  
Saint Martin  
Boucherie

Cette acquisition permettrait de poursuivre l'objectif de maintien des commerces de centre-bourg.

En effet, des travaux sont à réaliser au sein de ce bâtiment, limitant les possibilités de reprise du commerce.

Il précise que dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain », la région peut financer à hauteur de 50 % du montant de l'opération, y compris l'acquisition de cet immeuble.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

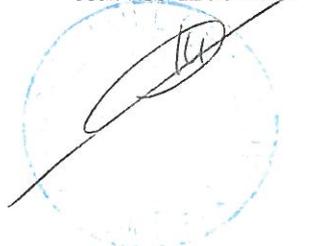
## Décide :

- D'approuver le principe de l'acquisition de l'immeuble sis 29 rue Saint Martin,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour étudier les possibilités de financement de cette opération.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

